

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 13 septembre 2024 à Beauraing
Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 23/08/2024.

2. MP Achat matériel complémentaire eau-vive - Approbation des conditions et mode de passation

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la description technique N° 2024-041 du marché "Achat matériel complémentaire eau-vive et radio" et le montant estimé qui s'élève à € 6.611,57 hors TVA ou € 8.000,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

3. MP Désignation auto-école pour formation et obtention permis C (Accord-cadre) - Attribution

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit STARTER SPRL, Rue de Gilly 790 à 6200 Chatelineau aux prix unitaires mentionnés dans l'offre du soumissionnaire ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/123-17 et au budget des exercices suivants.

4. Remplacement matériel défectueux (radios) – Budget extraordinaire – Commande

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de trois radios SCG22 Single pakket + accessoires et gateway sur base du contrat cadre ASTRID CD-MP-OO-60 dont le montant s'élève à € 4.042,50 HTVA, soit € 4.891,43 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/742-53.

5. Entretien Autopompe Poste Rochefort - Approbation de commande

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la réparation du véhicule Mercedes Atego 4x4 (WDB96763710239093) du poste de Rochefort auprès de la Société Vanassche Brugsestraat 153 à B-8531 Harelbeke, pour le montant de € 7.414,02 HTVA ou € 8.970,96 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024 article 351/745-98.

6. Location 12 copieurs multifonction - Commande

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la location de 12 copieurs multifonction via la centrale de marchés pour les services fédéraux CMS, marché Forcms-copy-123 lot 2, auprès de la société SPIE Belgium Division ICS, 431C Chaussée de Louvain à 1380 Lasne, pour une durée de 60 mois, au tarif mensuel de 433,55 € hors TVA, soit 523,93 € TTC, ou un montant annuel de de 5.202,60 € hors TVA, soit 6.295,15 € TTC, sachant que ce montant sera ajusté en fonction du nombre de copies en noir et blanc et en couleur réalisées pendant la période de facturation ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/123-12.

7. Recouvrement de redevances – Visa et exécutoire des contraintes – Période octobre à décembre 2022

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de viser et de rendre exécutoire les contraintes jointes au dossier et relatives aux créances non-payées des périodes d'octobre à décembre 2022 ; De noter que les contraintes concernent 312 factures pour un total à recouvrer de 10.334,36 euros ; De charger le comptable spécial de la Zone de secours DINAPHI d'adresser lesdites contraintes aux huissiers de justice précédemment désignés par le Collège pour tentative de recouvrement.

8. Droits constatés - Mise en non-valeurs - de 2020 à 2024

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'autoriser le comptable spécial à ne plus exposer de frais en vue de recouvrer les redevances reprises aux articles détaillés dans la liste jointe au dossier, liée aux années 2020 à 2024 ; De porter en non-valeurs les montants y afférents pour un total de 35.344,35 € et ce pour les motifs invoqués ci-dessus ainsi que dans le but de présenter une situation comptable et budgétaire conforme aux situations constatées.

9. Facturation aide médicale urgente - Réclamations

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de dégrever la facture n° A24-08085 d'un montant de 70,92 €.

10. Mobilité de pompier volontaire vers une autre zone – Information fin de service

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'acter la fin de service pour mobilité vers la Zone Val de Sambre du sapeur-pompier volontaire X du poste de Dinant en date du 31 juillet 2024.

11. Démission volontaire pompier volontaire

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Monsieur X, sergent volontaire au poste de secours d'Yvoir, à la date du 30 septembre 2024.

12. Démission volontaire pompier volontaire

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Madame X, sapeur-pompier stagiaire volontaire au poste de secours de Beauraing, à la date du 30 septembre 2024.

13. Personnel administratif – Evolution de carrière

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de constater que Madame X remplit les conditions pour une évolution de carrière vers le grade D7 à partir du 1er octobre 2024.

14. Personnel administratif - Congé parental

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accorder un congé parental d'1/10e temps à Madame X, employée au Service Logistique, pour une période de 40 mois à partir du 18 septembre 2024 ; De marquer son accord pour que le 1/10e temps de congé soit pris le mercredi après-midi.

15. Démission volontaire ouvrier polyvalent

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Monsieur X, ouvrier polyvalent, à la date du 13 septembre 2024.

16. Recrutement responsable service Expertise - Recevabilité candidatures, jury et cotations

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de déclarer recevables les candidatures reçues ; De fixer la composition du jury pour le recrutement d'un responsable Expertise B1 ; De fixer les règles de pondération des épreuves ; De fixer la date des épreuves.

17. Recrutement informaticien - Recevabilité candidatures, jury et cotations

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de déclarer non recevables deux candidatures ; De déclarer recevable une candidature ; De fixer la composition du jury pour le recrutement d'un informaticien B1 ; De fixer les règles de pondération des épreuves ; De fixer la date des épreuves.

18. MP Fourniture, remplacement et intégration de la plateforme serveur - Arrêt de la procédure de passation

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de faire usage de l'art. 85 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ne pas attribuer le marché public 2024-012 « Fourniture, remplacement et intégration de la plateforme serveur » compte tenu du fait que si le marché était attribué, la dépense à approuver dépasserait le seuil en dessous duquel la procédure négociée peut être utilisée ; De publier un avis de non-attribution sur la plateforme e-Procurement ; D'avertir les soumissionnaires par écrit de cette décision.

19. Litige pompiers volontaires - information et suivi

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre connaissance de la note de Maître OOSTERBOSCH et de son dernier courrier du 9 septembre 2024 ; De proposer au Conseil de zone de citer l'État belge en intervention dans le dossier de Monsieur X ; De prendre connaissance de la note de la juriste rédigée suite à la signification du commandement de payer interruptif de prescription relatif aux astreintes ainsi que des mails en annexe ; D'avancer dans les voies suggérées par la juriste.

20. Divers

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Pascal JACQUIEZ

